

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20230727_056/443
	Du 27 JUILLET 2023 à 18 heures 30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : ... 16 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration 11 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0 <u>Objet :</u> Etude travaux RD 103- Demande Subvention au Département du Gard	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juillet à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; GIOVANNELLI Odile ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; ROQUIER Bruno ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; BROSSETTE Alice ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : M. SERVILE Marc qui avait donné procuration à M. BALLESTEROS Jérôme ; M. GUERRE Cyril qui avait donné procuration à M. CHAILAN Jean-Luc ; Mme LAPIERRE Catherine qui avait donné procuration à M. GIRON Antoine ; M. MIARD Pascal qui avait donné procuration à M. ANDRE Christian ; Mme ESCUDIER Sophie qui avait donné procuration à Mme GIOVANNELLI Odile ; Mme BERLINE Marion qui avait donné procuration à Mme GHELFI Agnès ; Mme GIMENO Sophie qui avait donné procuration à Mme LINGERAT Sophie ; M. LEDIEU Bertrand qui avait donné procuration à Mme MAZAY Isabelle ; Mme CRES Elisabeth qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à M. ETIENNE Patrick ; Mme MARTIN Laurence qui avait donné procuration à Mme BROSSETTE Alice</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration : -</p> <p>Etaient absents non excusés sans procuration : -</p>

Monsieur le Maire rapporteur,

Rappelle les problématiques sécuritaires et fonctionnelles de la RD 103 (Route de Clarensac derrière le château), notamment en ce qui concerne le déplacement des piétons qui souhaitent se rendre au centre du village (commerces, arrêts de bus, parc, château, Mairie, école, etc...). Le trottoir très ancien et la chaussée sont fortement dégradés.

La Commune souhaite mener une réflexion spécifique afin de réaliser des travaux de mise en sécurité et de réhabilitation de cette route départementale qui traverse la Commune.

Le Département étant propriétaire des Routes Départementales une convention de co-maîtrise d'ouvrage sera nécessaire pour mener à bien cette opération.

Il est donc nécessaire de réaliser une étude, d'un montant de 7 400,00 HT, afin de déterminer les travaux VRD de cet axe partant de l'allée du Parc/Allée des arènes jusqu'au chemin de la Cascade.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette étude est éligible à une subvention du Département du Gard à hauteur de 60 %.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire

DECIDE : de solliciter une subvention à hauteur de 60 % auprès du Conseil Départemental du Gard pour l'étude précitée d'un coût de 7 400,00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer la convention étude et tout document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le, **31 JUIL. 2023**

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Sophie Lingerat", written over a faint, illegible stamp or background.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>